

Tenue de la 39^{ème} Conférence Internationale des Commissaires à la Protection des Données (ICDPPC)

La CCIN a participé avec les Autorités chargées de la protection des données personnelles et de la vie privée à travers le monde à la 39^{ème} conférence annuelle qui s'est tenue à Hong Kong du 25 au 29 septembre.

Cette conférence a donné lieu à de nombreuses discussions sur les échanges d'informations entre les gouvernements en mettant un accent particulier sur la protection des données sensibles, la prévention de la discrimination et la gestion des risques.

Il a ainsi été souligné que les autorités de protection des données doivent faire face à des gouvernements qui cherchent de plus en plus à décloisonner les informations émanant du secteur public pour stimuler l'innovation commerciale, diffuser la connaissance, développer la transparence, améliorer les services publics et rechercher des économies de coûts et des gains d'efficacité. Les experts qui se sont exprimés ont exposé, sous différents angles, les problèmes posés par le partage d'informations et mis en lumière les effets à la fois négatifs et positifs.

Ces experts ont également expliqué les procédures de gestion des risques, l'analyse éthique à conduire pour éviter les discriminations et les difficultés à partager au sein d'un même gouvernement et avec les autres acteurs. Il a été exposé aux participants comment les données administratives sont utilisées pour les recherches gouvernementales et le développement du profilage et de modèles prédictifs de risques, qui peuvent menacer la vie privée et l'autonomie. Les différents aspects du sujet ont été discutés : d'un côté la fiabilité de la science des données et du profilage pour éclairer le débat public, et de l'autre les risques liés à l'utilisation de ces outils d'engendrer une ingérence du gouvernement dans les vies des citoyens.

Des discussions approfondies se sont tenues sur les sujets suivants :

- Les moteurs et les barrières au partage de l'information et la compréhension des objectifs des gouvernements ;
- Comment l'utilisation partagée des informations par les gouvernements peut déclencher des inquiétudes publiques concernant la discrimination et la protection des données sensibles ;
- L'identification de réponses constructives pour protéger les données personnelles contre un partage accru des informations par les gouvernements ;
- La prise en compte de l'acceptation sociale dans l'utilisation innovante des données gouvernementales.

A la fin de la première journée de discussions, les Commissaires ont organisé un dîner au cours duquel les gagnants de la première édition des Prix de la Vie Privée et de la Protection des Données décernés par l'ICDPPC ont été annoncés.

Lors de la deuxième journée, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée a présenté à l'assemblée les progrès réalisés pendant son mandat et les objectifs pour l'année à venir. Puis les groupes de travail en matière d'éducation numérique, de mesures de protection des données, d'action humanitaire, de coopération en matière répressive, de télécommunications et d'adhésion à la conférence ont fait le point sur leurs activités.

Les participants ont également abordé des sujets internes concernant l'adhésion à la Conférence, la taille et les objectifs. Des élections pour un nouveau comité et un nouveau président se sont tenues.

Les autorités membres ont adopté les trois résolutions suivantes :

- La protection des données dans les véhicules connectés et automatisés ;

- La collaboration entre les autorités chargées de la protection des données et les autorités de protection des consommateurs pour une meilleure protection des citoyens et des consommateurs dans l'économie numérique ;
- L'exploration de possibilités futures en matière de coopération transfrontière dans l'application des lois.

Cette conférence annuelle a été la troisième et la dernière à se tenir sous la présidence de la Nouvelle Zélande. John Edwards, Commissaire à la Vie Privée, Nouvelle Zélande, va être remplacé à la tête de l'ICDPPC par Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la CNIL.